

Sujet : RE: Avis CSRPN - Demande de dérogation - Marquage Crapaud commun - Doussard

De : > baptiste.doutau (par Internet) <baptiste.doutau@lpo.fr>

Date : 23/01/2025 à 17:31

Pour : BRIVADIER Isabelle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME

<isabelle.brivadier@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : Aurore STERCKEMAN <aurore.sterckeman@cen-haute-savoie.org>, Alexandre Richard <alexandre.richard@scimabio-interface.fr>

Bonjour,

merci pour le retour concernant la demande de capture et l'avis du CSRPN.

Les mesures mises en place sont exactement celles décrites par le CSRPN. Il s'agit d'un oubli de mention dans le document transmis.

Nous appliquons le protocole chytride suite à la capture et la manipulation des amphibiens pour désinfecter tout le matériel utilisé et au contact du milieu (bottes incluses).

Des bâtonnets sont placés dans l'ensemble des seaux pour permettre la sortie d'espèces qui seraient tombées mais qui ne sont pas ciblées par ce programme)

Bien cordialement,

Baptiste Doutau

LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation territoriale Haute-Savoie

Chargé de mission biodiversité

Mobile: 07 81 42 70 38

Siège social : 100 rue des Fougères - 69009 Lyon

Adresse de correspondance : 46, route de la fruitière 74650 Chavanod

<https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr>

De : BRIVADIER Isabelle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME <isabelle.brivadier@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 20 décembre 2024 14:39

À : Baptiste Doutau <baptiste.doutau@lpo.fr>

Cc : Aurore STERCKEMAN <aurore.sterckeman@cen-haute-savoie.org>; Alexandre Richard <alexandre.richard@scimabio-interface.fr>

Objet : Avis CSRPN - Demande de dérogation - Marquage Crapaud commun - Doussard

ATTENTION : Ce message provient de l'extérieur de la LPO. Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe sans avoir vérifié l'expéditeur.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel concernant votre demande de capture, perturbation intentionnelle et relâcher sur place d'espèces animales protégées (amphibiens).

Je vous remercie de bien vouloir détailler les mesures mises en place pour prendre en compte les différentes conditions mentionnées dans cet avis.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Bien cordialement,

ISABELLE BRIVADIER

Instructrice espèces protégées scientifiques
EHN/PME

5 place Jules Ferry - 69453 LYON CEDEX 06

Tél : 04 26 28 66 06

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement